

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES AU SUJET DU PREAVIS N° 01/22

| | |
|---|--|
| Objet | Réfection du chemin des Mulets à Montherod. |
| Opération proposée | Investissement. |
| Coût de l'opération | CHF 222'000.- TTC. |
| Travaux déjà réalisés | CHF 12'000.- TTC. |
| Réalisation | Dès que possible, fin au plus tard le 31 juillet 2022. |
| Financement | Couvert par la trésorerie courante. |
| Amortissement | Par prélèvement aux fonds de réserve Extension d'eau potable, Égouts, Étude et réalisation séparatif. |
| Plan d'investissement | Cet investissement ne figure pas dans le plan quinquennal annexé au budget 2022. |
| Impact sur le compte de fonctionnement | Aucun. |

La soussignée a participé à la réunion de la commission ad-hoc du 9 février 2022. Elle remercie Mme Camila Boschung pour son invitation. Elle remercie également le Municipal M. Nicolas Suter pour les réponses à ses questions.

Remarques :

La procédure de gré à gré a été choisie par la Municipalité pour cet investissement. Cette procédure est celle dans laquelle l'adjudicateur adjudge directement un marché à un soumissionnaire sans procéder à un appel d'offres. Cette procédure est applicable pour un investissement de moins de 300'000 francs pour un marché de travaux de gros œuvre (fouilles, étanchéités, ...).

Les soumissions ont été demandées à l'entreprise MGC à Aubonne. Il s'agit de l'entreprise responsable des travaux de maçonnerie du chantier actuel au chemin des Mulets, ainsi des synergies seront possibles. MGC est une entreprise avec laquelle la Municipalité d'Aubonne a travaillé de nombreuses fois. La Municipalité a toujours été satisfaite des prestations de cette entreprise et c'est pour cette raison que la procédure de gré à gré a été sélectionnée par la Municipalité.

Les coûts ont été estimés par le bureau d'ingénieurs Sabert sur la base des prix de plusieurs chantiers exécutés en 2021 par différentes entreprises. Aucune subvention n'est octroyée pour ce type de travaux.

La réfection de la superstructure ne concerne pas l'entier du chemin des Mulets : la fin du chemin est une zone privée et il a été décidé par la Municipalité de ne pas rénover le début du chemin par soucis d'économie.

Une partie du montant du préavis sera pris en charge par le propriétaire du chantier actuel au chemin des Mulets, M. Durrer. Ce montant n'a pas encore été fixé car les

travaux sont trop complexes. Une fois les travaux terminés, un décompte précis sera établi et une facture sera envoyée à M. Durrer.

Constat:

Sur le plan financier, ce projet ne pose aucun problème. Le montant investi devrait être inférieur à CHF 222'000.-. puisqu'une partie sera payée par un propriétaire du chemin des Mulets. Pour le reste, la commission des finances se rallie à la commission ad hoc.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances, à l'unanimité de ses membres, préavise favorablement à l'octroi du crédit, soit CHF 222'000.-.

Aubonne, le 10 mars 2022

Rapporteuse : Patricia Baiutti Rouvenaz